



COMMUNE DE CHATILLON SUR CHALARONNE
Arrêté modificatif de l'arrêté municipal engageant la modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n°006-2021 du 05/01/2021, le Maire de Chatillon sur Chalaronne a décidé d'engager la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par arrêté municipal n°2022-146 du 30/06/2022, le Maire de Chatillon sur Chalaronne a décidé de modifier l'arrêté engageant la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cet arrêté municipal est affiché en mairie pendant un mois à compter du 07/07/2022. Il est consultable en Mairie et en Préfecture.



23/07/2022 - Département de L'Ain (01)